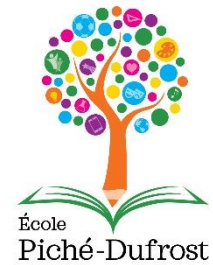


RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Avis sur l'intention du CSSDGS

Mai 2025 | Année scolaire 2024-2025

Numéro de résolution : CÉ 24-25.33



Position

Les membres du conseil d'établissement de l'école Piché-Dufrost sont en désaccord avec l'intention du CSSDGS de transférer les élèves du secondaire de leur secteur vers l'école de la Magdeleine. Ils sont aussi en désaccord avec la proposition de déplacer le profil « hockey » de l'école Jacques-Leber vers l'école de la Magdeleine. Ils sont plutôt d'avis que les profils « hockey » et « vies » devraient demeurer au secondaire à Saint-Constant pour les jeunes de cette municipalité.

- | | |
|------------------------|--|
| CONSIDÉRANT QUE | cette intention est injuste et inéquitable; |
| CONSIDÉRANT QUE | cette intention n'est pas porteuse du principe d'égalité des chances, principe fondateur de l'école québécoise; |
| CONSIDÉRANT QUE | les élèves de Piché-Dufrost seront déracinés de leur milieu de vie, de leur communauté et de leur ville pour être transférés quatre municipalités plus loin; |
| CONSIDÉRANT QUE | les élèves de Piché-Dufrost seront les seuls exclus de leur milieu connu depuis toujours, et qu'ils passeront d'une école de 600 élèves à une école quatre fois plus grande; |
| CONSIDÉRANT QUE | l'école Piché-Dufrost est, selon le ministère de l'Éducation, à 6 sur l'échelle de défavorisation et qu'ainsi, la population vulnérable de Piché-Dufrost sera envoyée dans une école de plus de 2000 élèves devenant ainsi éloignée de leur milieu de vie connu et rassurant; |
| CONSIDÉRANT QUE | Piché-Dufrost est l'une des écoles de Saint-Constant ayant le plus de plans d'intervention actifs, qu'il est donc primordial d'assurer une continuation dans les services et celle-ci serait facilitée en envoyant les élèves de à Jacques-Leber, école avec laquelle nous collaborons déjà depuis plusieurs années; |
| CONSIDÉRANT QUE | la proximité de l'école Jacques-Leber renforce la logique d'école de quartier favorisée par les politiques publiques en éducation; |
| CONSIDÉRANT QUE | les élèves de Piché-Dufrost verront une augmentation considérable de leur temps de transport, et ce, dès leur première année du secondaire, ce qui ne soutient pas les principes directeurs du ministère de l'Éducation du Québec qui est de favoriser la mobilité des jeunes par des moyens non polluants et de les rendre plus actifs; |

- CONSIDÉRANT QUE** les élèves transportés seront portés à utiliser leur appareil électronique et donc de se retrouver sur les réseaux sociaux, alors qu'un grand nombre d'études démontre un lien entre la consommation des réseaux sociaux de nos jeunes et l'anxiété, la dépression, et les troubles du sommeil;
- CONSIDÉRANT QUE** les élèves actuels de Piché-Dufrost verbalisent qu'ils se sentent exclus et qu'ils ne pourront pas être avec leurs autres amis;
- CONSIDÉRANT QUE** le milieu de vie des jeunes se bâti dans leur quartier, dans la proximité de leur domicile et que la Maison des jeunes de Saint-Constant représente un lieu propice aux échanges, il faut se questionner sur l'effet que cette division pourrait avoir sur les jeunes, il y aura ceux de « Jacques-Leber » et ceux de « La Magdeleine »;
- CONSIDÉRANT QU'** une motivation à s'investir dans leurs études est constatée dans les résultats scolaires des jeunes pour se diriger vers les programmes « hockey » et « vies » offerts à Jacques-Leber, et que celle-ci sera directement atteinte;
- CONSIDÉRANT QUE** depuis cette annonce d'intention du CSSDGS, c'est toute une communauté scolaire qui se mobilise autour de cette situation, que si cela se concrétise l'effet sur la population sera de diviser les Constantins;
- CONSIDÉRANT QUE** la cote de vétusté de l'école actuelle Jacques-Leber est à « B » et bien au-delà de la moyenne du Québec qui est à « D ».

Recommandations

C'est sur la base de nos valeurs communautaires et d'équité, mais surtout pour le bien-être de nos élèves, que le conseil d'établissement de l'école Piché-Dufrost souhaite vous proposer deux autres scénarios à envisager et à analyser.

1. Garder tous les élèves de la première à la cinquième année du secondaire de Saint-Constant à l'école Jacques-Leber. Utiliser le bâtiment actuel (ou une partie comme l'aile A) pour remédier au manque d'espace. L'installation de classes modulaires pourrait aussi être envisagée afin de garder tous les élèves de Saint-Constant dans la même école.
2. Conserver l'école Jacques-Leber comme une école intermédiaire de la première à la troisième secondaire pour tous les élèves de Saint-Constant et que les élèves poursuivent à l'école de la Magdeleine pour la quatrième et la cinquième du secondaire.

Les propositions présentées visent à répondre de manière constructive, réaliste et respectueuse à l'intention du CSSDGS concernant la réaffectation des élèves de l'école Piché-Dufrost à l'école de la Magdeleine. Elles sont formulées dans l'intérêt supérieur des élèves, des

familles et de la communauté de Saint-Constant, en s'appuyant sur des considérations géographiques, logistiques, sociales et pédagogiques.

Nous croyons fermement que le maintien des élèves de l'école Piché-Dufrost à l'école secondaire Jacques-Leber constitue une solution logique, équitable et conforme aux principes d'éducation de proximité.

***Adopté à l'unanimité par les membres du conseil d'établissement
lors de la séance du mercredi 28 mai 2025.***

Pascal Lavigueur
Président du conseil d'établissement

Maxime Dupré
Directeur de l'école